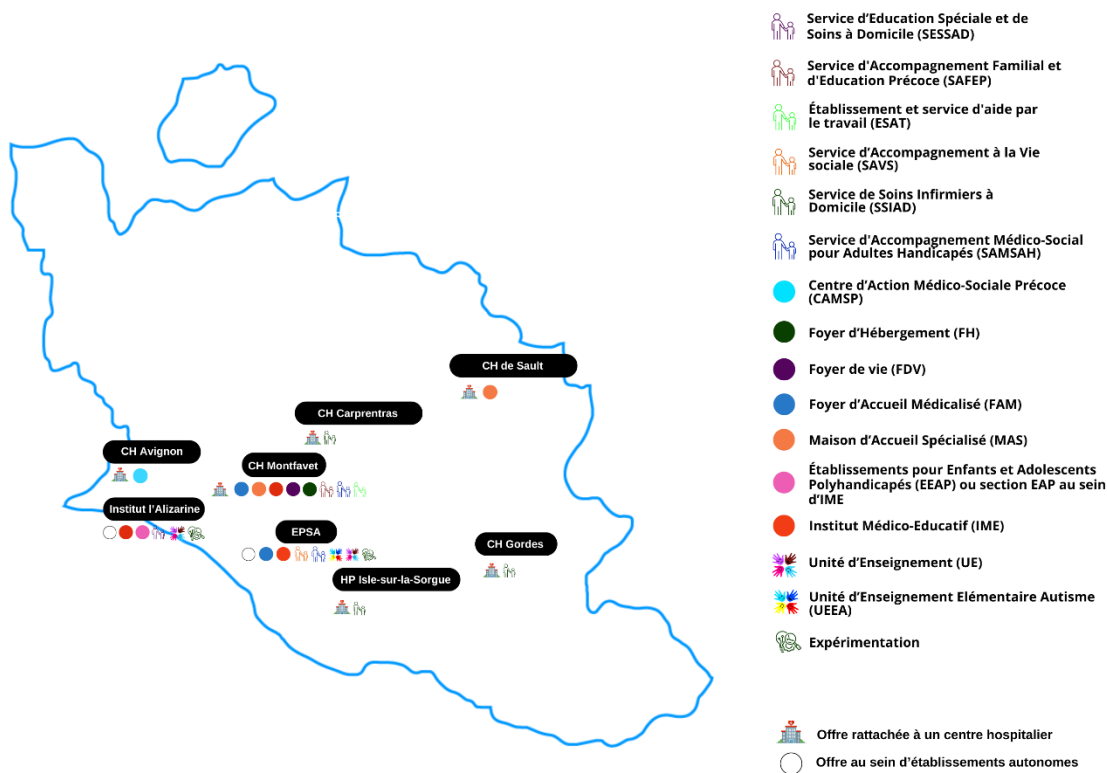


Cartographie de l'offre publique destinée aux personnes en situation de handicap

Département du Vaucluse (84)



Les établissements proposant une ou des offres médico-sociales pour les personnes en situation de Handicap dans le Vaucluse :



Nous comptabilisons **8 organismes gestionnaires** (CH ou structures médico-sociales autonomes handicap) répartis sur l'ensemble du territoire du Vaucluse (84) proposant une offre d'accompagnement et d'accueil des personnes en situation de handicap.

Parmi ces offres de services, sont identifiés :

- **Le Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce (SAFEP)** : le SAFEP est un service spécialisé intervenant dans l'accompagnement précoce des jeunes enfants porteurs d'une déficience sensorielle ou relevant de la dysphasie et de leurs parents.
- **Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)** : le SESSAD est un service médico-social constitué d'équipes pluridisciplinaires. Leur action vise à apporter un soutien spécialisé aux enfants et adolescents handicapés dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation.

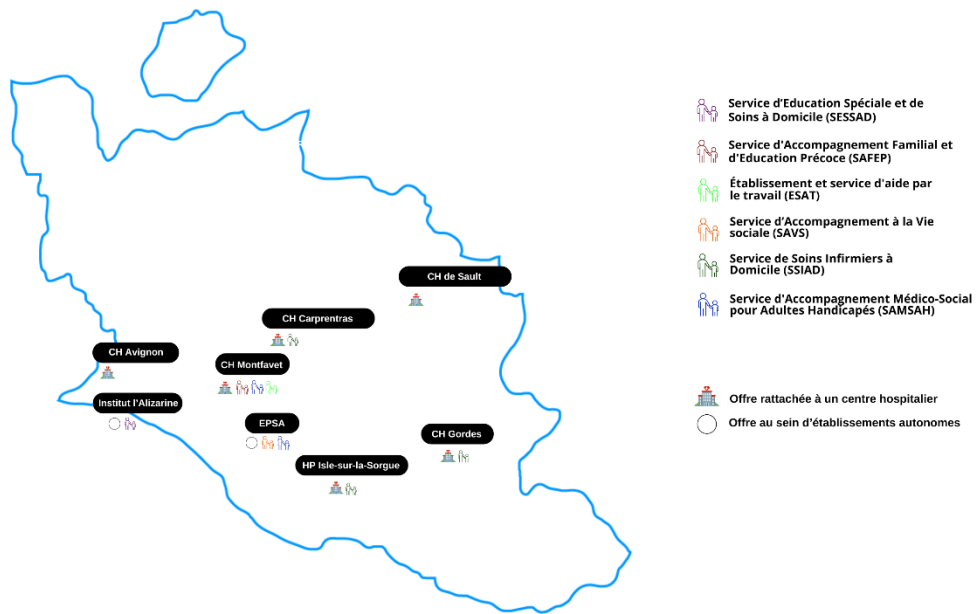
- **Les Etablissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT)** : c'est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé.
- **Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** : le SAVS offre un accompagnement aux personnes adultes handicapées pour maintenir ou restaurer les liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires et professionnels et facilite leur accès aux services proposés par la collectivité.
- **Les Services de Soins A Domicile (SSIAD)** : le rôle des SSIAD est de prévenir la perte d'autonomie, d'éviter une hospitalisation, de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation. Ils interviennent sur prescription médicale auprès notamment des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique.
- **Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)** : le SAMSAH est un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins. Il accompagne les adultes handicapés dans leur projet de vie tout en favorisant les liens familiaux, sociaux, scolaires, professionnels.
- **Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)** : les CAMSP sont des établissements médico-sociaux chargés de la prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des difficultés ou des retards dans leur développement. Ils accompagnent les parents dans le diagnostic, la prévention, le traitement et la rééducation de leur enfant.
- **Les Foyers d'Hébergement (FH)** : ils sont destinés à l'hébergement et à l'accompagnement des adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle.
- **Les Foyers de Vie (FDV)** : ils proposent à des adultes en situation de handicap ayant une certaine autonomie des activités diverses adaptées à leurs capacités. Le foyer de vie peut proposer un accueil temporaire, de jour ou en internat.
- **Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)** : le FAM propose à des adultes gravement handicapés un hébergement et un accompagnement pour réaliser les actes essentiels de la vie courante (se nourrir, s'habiller, ...). Le FAM propose également une surveillance médicale et une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie.
- **Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)** : les MAS proposent un hébergement permanent à tout adulte handicapé gravement dépendant dont les capacités à réaliser les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller, ...) sont altérées. Les MAS peuvent proposer des activités quotidiennes d'éveil ou occupationnelles (musique, relaxation, activités manuelles, ...), et peuvent être structurées autour d'unités de vie comprenant 8 à 10 chambres individuelles.

- **Les Etablissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)** : ils accueillent et accompagnent des enfants qui souffrent d'un polyhandicap entraînant une réduction notable de l'autonomie.
- **Les Instituts Médico-Educatifs (IME)** : les IME sont des établissements qui accueillent les enfants et adolescents présentant des troubles du développement intellectuel (TDI) et/ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA).
- **Les Unités d'Enseignement (UE)** : elles organisent les enseignements dispensés aux élèves en cohérence avec les actions éducatives et les prises en charges thérapeutiques dont ils bénéficient.
- **Les Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)** : elles sont des unités scolarisant entre 7 et 10 élèves maximum.

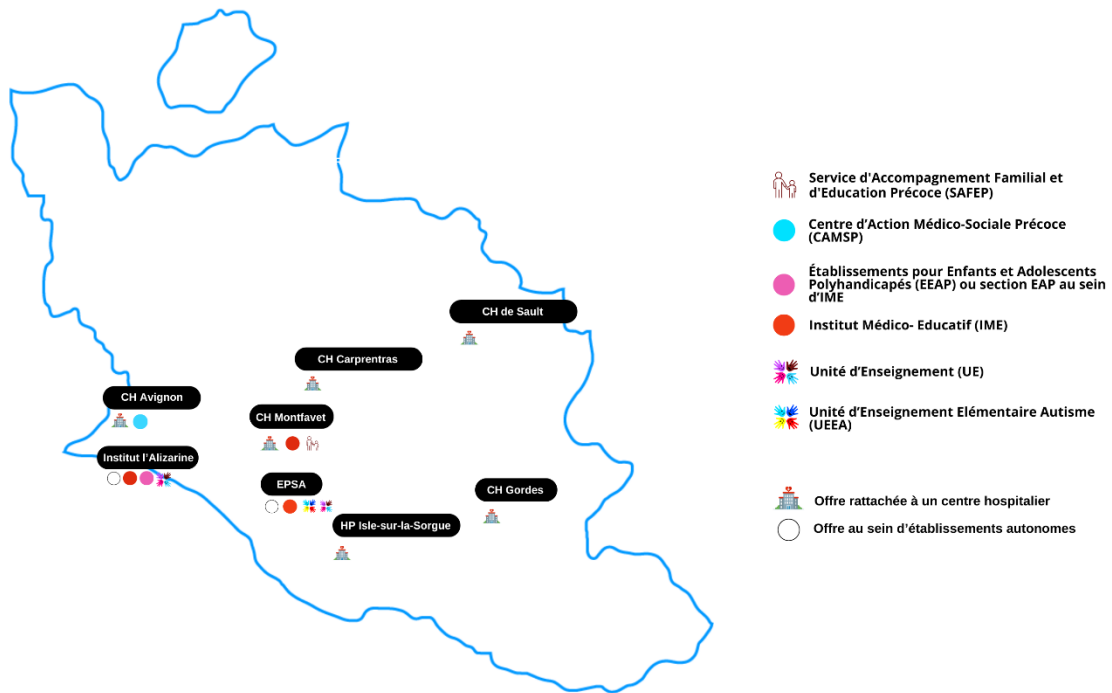
Nom	IME	UEEA	FAM	MAS	CAMSP	EEAP	SSIAD	SESSAD	SAVS	SAMSAH	SAFEP	expérimentation	FH	FV	ESAT	Capacité totale
Institut l'Alizarine à Avignon	55 places					15 places		17 places				équipe mobile d'appui protection enfance				87
CH Montfavet	35 places (dont 24 en semi-internat)		10 places	96 places (dont 6 en semi-internat)						15 places	10 places		21 places	35 places (dont 24 en semi-internat)	65 places	285
CH Avignon					file active											file active
Etablissement public Saint-Antoine (EPSA) - Isle sur la Sorgue	75 places	10 places	40 places						10 places	15 places		Relayage et centre ressource départemental TC-CLA				150
Hôpital de Proximité de l'Isle sur la Sorgue							5 places									5
CH de Carpentras							4 places									4
CH de Sault				6 places												6
CH de Gordes							2 places									2

***75 places à l'IME de Saint-Antoine dont : 59 places en troubles développement intellectuel, 10 places en section polyhandicap ; 4 places handicap moteur et 2 places autisme.**

Cartographie reprenant les services dédiés aux personnes en situation de handicap :



Cartographie reprenant l'offre d'accueil pour le secteur enfants – PH :



Cartographie reprenant l'offre d'accueil pour le secteur adultes – PH :

